



1er juin 2018

Objet : Ashland confirme que les produits sur le marché européen sont conformes au règlement REACH

Très cher client,

Nous vous envoyons cette lettre pour vous confirmer que tous les produits sur le marché européen sont conformes au règlement REACH.

Toutes les substances contenues dans ces produits sont enregistrées par Ashland ou par les fournisseurs d'Ashland (lorsqu'un enregistrement est nécessaire).

Quant aux polymères contenus dans nos produits, nous pouvons confirmer que tous les monomères devant être enregistrés ont été enregistrés par Ashland ou ses fournisseurs.

Exemptions REACH

Bon nombre des substances que nous utilisons sont exemptes d'enregistrement REACH, car ce sont des substances naturelles, des polymères (aux monomères enregistrés) ou des substances à faible volume.

Numéro d'enregistrement REACH

Le numéro d'enregistrement REACH s'affiche dans les FDS européens si la substance est enregistrée. Si la substance doit être enregistrée dans les FDS, elle apparaîtra dans la section 1 (pour les substances pures) ou dans la section 3 (pour les mélanges).

Si certaines des substances contenues dans nos produits sont fabriquées par Ashland, d'autres proviennent de nombreux fournisseurs tiers. Il est possible que nos fournisseurs mettent un certain temps à nous communiquer leur(s) numéro(s) d'enregistrement, qu'il nous faut ensuite gérer dans nos FDS de produits. Nous pensons qu'il faudra un certain temps avant que vous puissiez voir tous les chiffres correspondants dans nos FDS pour les substances qui ont été enregistrées peu de temps avant la date butoir.

Dans le cas des substances exemptes d'enregistrement REACH ou qui ne doivent pas être affichée dans les FDS (par ex. les substances non dangereuses), aucun numéro d'enregistrement ne sera fourni. Si votre entreprise fait l'objet d'une inspection par les autorités

 ashland.com

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ IMPORTANTE : Ces informations ont été fournies gratuitement par Ashland. Bien que l'entreprise s'emploie fournir les informations les plus exactes possible, Ashland DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ, EXPRESSE OU IMPLICITE. Ces informations se basent sur différents facteurs hors du contrôle d'Ashland, comprenant sans s'y limiter le caractère exhaustif et l'exactitude des informations reçues, ainsi que les conditions existantes lors de l'observation et/ou l'échantillonnage des opérations. En décidant de vous fonder sur ces informations et de les utiliser, vous endossez tous les risques, y compris les résultats obtenus, et acceptez de décharger Ashland de toute responsabilité face à toute accusation éventuelle. Toutes les recommandations ou suggestions doivent être évaluées par vous-même afin de déterminer leur applicabilité ou leur adaptation à votre application particulière. Toute information classifiée comme privée ou confidentielle par Ashland ne doit pas être divulguée à toute tierce partie.

REACH continuera de s'appliquer au Royaume-Uni jusqu'à ce que le Royaume-Uni quitte l'Union européenne. Les conditions REACH ou de type REACH peuvent rester en application après le retrait du Royaume-Uni de l'UE, mais ce point n'est pas clair pour l'instant. Une fois les conséquences du retrait déterminées, Ashland déterminera les mesures à mettre en œuvre.

nécessitant de plus amples informations sur le statut d'enregistrement de certaines substances présentes dans nos produits, veuillez nous envoyer un e-mail à l'adresse ci-dessous. Nous nous chargerons de communiquer toutes les informations nécessaires aux autorités.

Utilisations finales

Nous avons estimé toutes les utilisations finales appropriées lors des enregistrements et nous sommes assurés que nos fournisseurs ont fait de même. La section 1.2 de nos FDS identifie la/les application(s) pour la(es)quelle(s) le produit a été évalué.

Dans le cas d'un produit composé d'une substance unique et enregistrée, un scénario d'exposition (SE) en tant qu'Annexe des FDS a été publié. Le lien permettant de télécharger l'Annexe depuis notre site Web est inclus dans la section 16 des FDS.

En cas de mélanges contenant au moins une substance enregistrée qui a généré un SE, Ashland a inclus les conditions d'utilisation adéquates dans le corps du FDS (section 8). Nous collaborons avec d'autres membres de l'industrie afin de développer des procédures et des outils en vue d'intégrer prochainement des scénarios d'exposition pour les mélanges, qui seront intégrés aux FDS ou ajoutés en tant qu'Annexes aux FDS.

Substances extrêmement préoccupantes (Substances of Very High Concern, SVHC)

Ashland a mis en œuvre des procédures pour garantir la conformité avec les obligations REACH d'un fournisseur, en vue d'informer nos clients de façon proactive et réactive de situations particulières où des SVHC sont présentes dans nos produits.

Ashland vous fournira la toute dernière version des documents FDS lors de l'achat de produit(s). Si une SVHC est présente dans un des produits que vous achetez à Ashland, la substance sera répertoriée sur la FDS européenne (à « une concentration connue » égale ou supérieure à 0,1 %). Même s'il n'existe pas d'obligation juridique en ce sens, nous travaillons sur la reformulation des produits contenant des SVHC, lorsque la reformulation s'avère profitable tant au client qu'à Ashland. Dans certains cas particuliers, nous vous contacterons pour examiner ensemble les options possibles. Une liste des produits contenant les SVHC actuellement identifiées est disponible sur notre site Web :

<http://www.ashland.com/about/sustainability/product/reach/position-statements>

Si vous avez des questions concernant des sujets relatifs à REACH, veuillez nous contacter par le biais de votre représentant Ashland ou en nous envoyant un courrier électronique à l'adresse REACH@ashland.com

Cordialement,



Sandor Zuurendonk
Responsable senior de la Gestion globale des substances chimiques – REACH
Ashland

<http://www.ashland.com/about/sustainability/product/reach>